



République Française  
Département de la Moselle  
Ville de Bousse

**ARRÊTÉ PORTANT CIRCULATION INTERDITE DANS LES  
DEUX SENS (ROUTE BARRÉE) et STATIONNEMENT INTERDIT  
DANS LA RUE DU CHATEAU  
(de la ferme jusqu'à l'intersection avec l'Impasse du Pont)  
POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement des travaux de reprise des rampants du plateau surélevé, la modification de la circulation et du stationnement s'avère nécessaire dans la rue du Château, (de la ferme à l'intersection avec l'Impasse du Pont),

VU la demande faite par l'entreprise COLAS de Woippy (57), entreprise réalisant ces travaux, pour la Commune de BOUSSE,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Le jeudi 11 décembre 2025, la circulation dans les deux sens et le stationnement seront interdits dans la rue du Château, de la ferme jusqu'à l'intersection avec l'Impasse du Pont afin de permettre la reprise du plateau surélevé.

Les riverains devront prendre leurs dispositions pour sortir leur (s) véhicule (s) avant le début de chantier, soit 07h00 du matin.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation routière et de chantier seront mis en place conformément à la réglementation en vigueur, par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le commandant de la COB de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Bousse
- Monsieur le Chef de l'Unité Opérationnelle des Sapeurs-Pompiers de Bousse
- L'entreprise COLAS

Fait à Bousse, le 4 décembre 2025

Le Maire  
Pierre KOWALCZYK

